

-----  
Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-105-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

**N°105/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020,

**Objet de la délibération :**

**Commission Locale  
d'Evaluation des Charges  
Transférées**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	1
· Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

Résultat du vote	
- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie, M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

**Excusé(e)s**

M. GOSSE Pascal

**Absent(e)s**

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-22-007 en date du 23/09/16, portant création de la CCLL, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT,
- Vu la délibération n° 165/17 du 09/11/17 d'adoption de la FPU à partir de 2018,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Décide de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la CCLL et ses communes membres pour la durée du mandant, composée de 80 membres selon la composition suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-105-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

- Le nombre de siège par commune est fonction de la population selon la règle suivante : un membre pour les communes inférieures à 1 000 habitants, 2 pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants et 4 pour les communes de plus de 2 000 habitants,
- Chaque commune membre disposant d'un seul siège désignera un titulaire et un suppléant,
- En l'absence de désignation, c'est le maire ou le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui est membre qui sera convoqué.

Fait et délibéré en séance, le 15.10.20

Pour extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président

